



LE PETIT EYGURANDAIS

N° 15 – MAI-JUIN-JUILLET-AOÛT 2018



Conformément à la politique numérique et écologique prônée par le gouvernement, le petit journal est consultable en intégralité sur votre site internet : www.eygurande-et-gardedeuil.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Le Maire, Guy PIEDFERT – **Elus** : Micheline LABRUE-Daniel GONTHIER

Comité de rédaction : Catherine RACCOURSIER-Nadine FAURE-Chantal FAURE-Béatrice PIEDFERT-Jean-Michel BLATTER –

Aide technique : Christine BORDIER, secrétaire de Mairie

SOMMAIRE

LE MOT D'ACCUEIL - Page 1	VIE ASSOCIATIVE DE LA COMMUNE - Pages 17 à 19
LE MOT DU MAIRE - Page 2	VIE DU TERRITOIRE - Pages 20-21
L'INTERCOMMUNALITE - Pages 2-3	INFORMATIONS-RECOMMANDATIONS PRATIQUES - Pages 22 à 25
VIE DE LA COMMUNE - pages 3 à 11	HOMMAGE - Page 26
LES RECETTES DE SAISON - Pages 12-13	LA PAROLE EST AUX HABITANTS - Page 27
UN PEU DE REFLEXION - Pages 14 à 16	MEMENTO - Page 28

LE MOT D'ACCUEIL

L'équipe du PETIT EYGURANDAIS vous invite à découvrir les informations collectées dans l'édition du deuxième quadrimestre 2018.

LE PETIT EYGURANDAIS est sauvegardé par voie électronique et sous format papier à la Mairie.

N.B. : Vos idées, vos réactions, vos propositions sont les bienvenues via le mail de la mairie de la commune : mairie-eygurande@wanadoo.fr Bonne lecture à tous.



Enfin le printemps est au rendez-vous. Après un hiver long, triste, particulièrement "arrosé", le soleil éclaire de nouveau de mille feux et embrase la nature qui n'attendait que cela pour s'égayer. Les tulipes, plantées autour de l'église lors de la journée citoyenne de 2017, sont bien fleuries. Nous continuerons les plantations à l'automne.

Avec l'aide des employés intercommunaux, que je remercie pour l'excellence de leur travail, nous avons poursuivi le curage des fossés et l'égavage de quelques routes particulièrement assombries par les branches qui viennent parfois et par endroit souvent des arbres situés sur le domaine privé. Heureusement, la société ENEDIS a contraint nombreux propriétaires à élaguer les branches qui sont à proximité des lignes et qui représentent un risque de rupture de celles-ci en cas de coup de vent. La communauté de communes pourrait peut-être s'en inspirer car cela représente un coût non négligeable pour **tous les contribuables**.

Quelques énerguemènes persistent à prendre notre campagne pour un dépotoir et déversent leurs ordures (déchets ménagers, gazinière, frigidaire, téléviseur ou matériel électronique) dans nos chemins forestiers. Alarmant constat que celui-ci à l'époque où l'écologie bat son plein, sachant que deux déchetteries sont à leur disposition **gratuitement** sur le secteur.

Toujours dans le domaine de "l'incivilité", deux bornes à verre sont installées sur la place du foyer municipal et cependant **certaines et certains laissent les bouteilles à côté des bornes. Il est obligatoire de mettre les bouteilles dans les containers.**

Il y a également dans notre canton une **recrudescence de cambriolages** et notre commune n'est pas épargnée. La mise en place effective de "**la vigilance citoyenne**" va s'effectuer courant Mai. **J'appelle toutes les personnes intéressées pour participer à cette action en acceptant le rôle de référent à se faire connaître auprès de la Mairie et je les en remercie par avance.**

Après ce bilan quelque peu attristant et inquiétant, je vous propose de prendre connaissance des articles préparés par les membres du comité de rédaction qui mettent un peu de gaieté dans ce petit journal communal. Je les remercie infiniment pour leur investissement, l'ardeur qu'ils mettent à œuvrer pour le village et leur désir de communiquer avec toutes et tous.

Bonne lecture.

LE MAIRE – GUY PIEDFERT

L'INTERCOMMUNALITE

LE SCOT (schéma de cohérence territoriale)

Pour mémoire, le SCOT est un document planificateur qui définit à l'horizon de 15/20 ans le projet de développement du territoire.

Après une phase d'appropriation et de diagnostic qui faisait découvrir aux élus l'outil SCOT et permettait de faire l'analyse des enjeux et de l'état initial de l'environnement, nous sommes entrés dans la phase PADD (projet d'aménagement et de développement durable) autrement

dit projet politique qui doit traduire et énoncer les choix de développement et les priorités poursuivies, l'image et le fonctionnement du territoire pour les 15-20 ans à venir.

Le territoire du SCOT : 4 communautés de communes (grand Périgueux, Isle et Crempse en Périgord, Isle Vern Salembre, Isle Double Landais), 96 communes totalisant 140 000 habitants. Tous les territoires n'ont pas les mêmes attentes. Le but est de construire les complémentarités entre les différents niveaux de l'armature.

3 hypothèses des priorités politiques du PADD sont confirmées :

affirmer l'attractivité et la dynamique économique du territoire en plaçant l'économie au cœur du projet vecteur de modernisation et de développement et ce dans toutes ses composantes : foncière, agricole, touristique. Parallèlement à cela, il nous faut améliorer l'accessibilité, la connectivité et la visibilité de ce territoire.

affirmer une armature de territoire pour faire valoir les solidarités territoriales (lieux de services, équilibres de vie sur l'ensemble du territoire, recherche de rôles moteurs...)

définir la qualité urbaine et environnementale de notre territoire c'est-à-dire concevoir et argumenter la gestion urbaine et environnementale de celui-ci.

Comme vous pouvez le constater à travers ce résumé, ce long travail, très chronophage pour les élus référents dont je fais partie, est très important pour notre communauté de communes car, excentrés géographiquement par rapport à notre agglomération, nous avons parfois du mal à nous faire entendre par les élus plus urbains. Cela a eu le mérite d'unifier les référents de notre territoire qui, malgré des sensibilités politiques parfois différentes, parlent d'une même voix.

VIE DE LA COMMUNE

TRAVAUX

Nous avons reçu l'accord de la Direction Départementale des Territoires pour commencer la rénovation du logement DURET. Une première subvention régionale de 12 000,00 € est actée.

C'est par le biais de SOLIHA qui est le premier mouvement associatif du secteur de l'amélioration de l'habitat que nous avons, grâce à son partenariat avec le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine pu obtenir cette subvention qui ne concerne que la partie rénovation énergétique du bâtiment.

SOLIHA nous a accompagné pour l'élaboration du projet et de ce fait ce logement correspondra aux normes actuelles de performance énergétique préconisées (plancher chauffant, chauffe-eau thermodynamique, isolation murs, sols et plafonds...) et devrait permettre un poste électricité, chauffage relativement bas pour le ou la future locataire.



Nous poursuivons l'électrification de la chapelle de Gardedeuilh. En effet, après la pose du compteur électrique effectué au début de l'année, nous allons installer l'éclairage intérieur ainsi que des prises.

Malgré des ressources limitées, notre village continue sa modernisation. Nous avons pour projet d'acheter un broyeur car il est question de faire payer les collectivités pour leur apport de déchets verts en déchetterie. Affaire à suivre.

CIVISME

Avec plus de 7,5 millions de chiens en France, nombreux sont ceux qui ont quelques soucis de voisinage. Sur notre commune, je suis surpris de constater à quel point les aboiements de chiens sont fréquents, intenses et parfois de jour comme de nuit ce qui n'est pas tolérable.

Chien qui aboie : CE QUE DIT LA LOI : les aboiements, bruits de comportement ou bruits domestiques sont soumis aux dispositions du Code de la Santé Publique.

Article R.1334-31 : "aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité."

Durée, intensité, répétition : un seul de ces critères suffit à constituer un trouble de voisinage. Souvent un chien aboie quand le maître est absent et il n'a donc pas conscience de la gêne que provoque son animal. C'est pour cela qu'il faut essayer, dans un premier temps, de parlementer posément. Si, malgré la tentative de régler le problème à l'amiable, le trouble persiste il faut savoir qu'une plainte peut être déposée au tribunal pour tapage diurne et pour trouble anormal de voisinage. La condamnation va d'une amende de 450 € jusqu'à la confiscation de l'animal.

Je vous conseille donc, si votre chien aboie à longueur de journée voire la nuit, d'acheter un collier anti-aboiement ou de fermer votre chien dans votre maison.

La liberté de votre chien ne doit pas se faire au détriment de la quiétude du village ou du quartier.

Merci de votre compréhension.

Le Maire – Guy PIEDFERT

BILAN DES MANIFESTATIONS

VŒUX DE LA MUNICIPALITE LE VENDREDI 19 JANVIER 2018

130 personnes environ se sont retrouvées le 19 janvier 2018 à l'occasion des vœux de la municipalité. Après le discours de Mr le Maire, tout le monde a été invité à boire et à se restaurer dans une ambiance conviviale. Monsieur le Maire et son conseil municipal remercient toutes les personnes présentes de les avoir honorés de leur présence.

MANIFESTATIONS/REUNIONS PUBLIQUES/VIE DU VILLAGE

COMMEMORATION

ARMISTICE DU 8 MAI 1945

Le Maire et son conseil municipal vous invitent à venir commémorer l'armistice de 1945 devant le monument aux morts le

MARDI 8 MAI 2018 à 11 h 30

Un apéritif dans la salle des fêtes clôturera la cérémonie.

REPAS REPUBLICAIN

Le Maire et son conseil municipal

sont heureux de vous convier au repas républicain qui aura lieu le :

Dimanche 3 juin 2018 à partir de 12 heures à la salle des fêtes du village.

Inscrivez-vous auprès de la Mairie par téléphone, par mail ou directement auprès de la secrétaire lors de ses jours et heures de présence.

Merci

Nous vous attendons nombreux afin de passer un moment convivial.

**VENTE DE PLANTS POTAGERS A
LAS SERVATAS CHEZ OLIVIER
DEVAUX**

**LE DIMANCHE 6 MAI 2018
TOUTE LA JOURNEE**

**KERMESSE DES ECOLES LE
VENDREDI 29 JUIN 2018**

ETAT-CIVIL

DECES

Micheline FAURE le 3 janvier 2018

Marc VERROUILH le 20 janvier 2018

Anne DABIA le 27 février 2018

REPORTAGE SUR LA FERME DE LA DOUBLE A EYGURANDE- GARDEDEUILH au lieu-dit "SAINT SICAIRE"

Gérée par Mr Stéphane DINARD installé depuis 2005 dans le village en qualité de cotisant solidaire, "la ferme de la double" a pour objectif :

- l'élevage de vaches de race DEXTER, de cochons (race rustique) et de volailles (poulets, poules, pintades) **en plein air** et dans des **grands espaces**
- et la vente de ces produits aux particuliers.

Les temps d'élevage

Pour les veaux : 8/10 mois - Pour les bœufs : 4 à 5 ans – Pour les cochons : 12 à 18 mois –
Pour les volailles : 6 mois minimum.

La vente aux particuliers se fait sur commande préalable. Les renseignements peuvent être obtenus directement à la ferme au lieu-dit "SAINT SICAIRE" chez Mr DINARD.



QUAND L'ABATTOIR VIENT A LA FERME (association en faveur de l'abattage à la ferme dont Stéphane DINARD est Président)

Naître, vivre et mourir à la ferme : dans le contexte de l'industrialisation de l'élevage, une autre voie plus respectueuse des animaux est possible : unissons-nous en faveur de l'abattage mobile. De plus en plus de petits éleveurs refusent que la vie de leurs animaux ne se termine à l'abattoir et refusent les traitements indignes qu'ils doivent subir en fin de vie. Ils revendiquent le droit d'abattre leurs bêtes à la ferme dans le respect. Personne ne les entend vraiment. L'ambition de l'association est de porter la voix de tous ceux qui souhaitent voir aboutir le développement d'abattoirs mobiles dans nos campagnes afin de garantir aux éleveurs et aux consommateurs que les animaux qu'ils consomment ont été respectés jusqu'au bout, de fédérer toutes les initiatives au sein d'une structure unique. Le collectif est né en 2015 à l'initiative de Jocelyne PORCHER, directrice des recherches à l'INRA et de Stéphane DINARD, éleveur en Dordogne.

L'abattage à la ferme évite le stress chez l'animal d'où l'obtention d'une meilleure qualité de viande et la garantie de la traçabilité.

Pour soutenir l'association :

<https://abattagealternatives.wordpress.com>

[https://www.facebook.com/collectif.abat-
collectifabattoiralaferme@gmail.com](https://www.facebook.com/collectif.abat-collectifabattoiralaferme@gmail.com)

SYNTHESE DES CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2018 à 18 h

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de convocation : 26/01/2018

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : MM. PIEDFERT G, GONTHIER D, LEDOUX B, PASCAL N, VALETTE C, Mme LABRUE M.

Absent : M. RETIF B, Mmes BREULAUD G, VALADE V Secrétaire de séance Monsieur LEDOUX Bastien.

Délibération 01-2018 : Demande de subvention DETR – projet 2018.

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation d'un logement communal, ancienne maison TERNAT-DURET. Remise en état complet d'un logement destiné à la location.

Destruction sols et cloisons, isolation sols, murs et plafonds. Création d'une salle d'eau, mise en place d'un chauffage et distribution eau chaude et froide, pose d'un compteur d'eau,

électricité complète à installer. L'ensemble des travaux s'élève à 59 595,92 € (HT). Après en avoir délibéré le conseil municipal ACCEPTE cette proposition à l'unanimité. Et souhaite

demander une subvention DETR à hauteur de 30 %, soit 17 878,78 €. Plan de financement prévisionnel : Subvention Département 25 %, soit 14 898,98 €, Région (SOLIHA) 12 000,00 € et

un autofinancement de 14 818,116 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à cette opération.

Fin de la séance à 19 heures

Le Maire.

Guy PIEDFERT

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2018 à 18h30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de convocation : 14/02/2018

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : MM. PIEDFERT G, GONTHIER D, PASCAL N, VALETTE C, Mme LABRUE M.

Excusés : M. LEDOUX B, Mme BREULAUD G.

Absents : M. RETIF B, Mme VALADE V Pouvoir

de M. LEDOUX à M. PIEDFERT Secrétaire de

séance Monsieur PASCAL Nicolas.

Délibération 02-2018 : Renouvellement convention fourrière SPA

Monsieur le Maire présente la convention fourrière proposée par la SPA de Bergerac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DEC IDE à l'unanimité de renouveler la convention fourrière avec la SPA de Bergerac, moyennant une cotisation de 258,70 € pour l'année 2018, et autorise le Maire à signer cette convention.

Délibération 03-2018 : renouvellement convention santé sécurité au travail avec le Centre de Gestion de la Dordogne (CDG 24)

Monsieur le Maire présente la convention d'adhésion au pôle santé sécurité au travail avec le centre de gestion de la Dordogne, pour la période de 2018 à 2020. Après en avoir délibéré, le

conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité de renouveler cette convention santé sécurité avec le CDG 24 et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération 04-2018 : Numérotage et dénomination des voies de la Commune.

Monsieur le Maire expose le dossier proposé par L'ATD pour la mise en place d'une démarche d'adressage. En effet l'adressage en Dordogne revêt un caractère important, il est la base de l'accès à l'ensemble des services numériques notamment avec le déploiement de la fibre optique. Après en avoir délibéré le conseil municipal ACCEPTE ce projet d'adressage à l'unanimité.

Délibération 05-2018 : Désignation d'un délégué à la protection des données (DPD)

Monsieur le Maire présente la proposition de l'ATD24 pour être notre Délégué à la Protection des Données, compte tenu du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) qui vient renforcer les obligations de transparence et responsabilité, mais également le respect des droits des personnes. Le RGPD est applicable à partir du 25 mai 2018 et remplace en France la loi informatique et libertés. Il rend obligatoire la nomination d'un délégué à la protection des données (DPD) dans les organismes publics. Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE de nommer l'ADT24 comme délégué à la protection des données à l'unanimité.

Délibération 06-2018 : Adhésion à la Ferme du Parcot à Echourgnac

Monsieur le Maire propose l'adhésion à la Ferme du Parcot à Echourgnac, après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à 4 Voix « CONTRE » (Mme LABRUE, MM. VALETTE, PASCAL et GONTHIER) et 1 Voix « POUR » M. PIEDFERT, de ne pas adhérer à cette association.

Délibération 07-2018 : Conventonnement APL logement ancienne maison TERNAT-DURET

Monsieur le Maire expose que suite à la demande de subvention DETR pour la réhabilitation d'un logement communal, l'attribution de celle-ci est conditionnée au conventonnement des logements à l'APL (aide personnalisée au logement) avec obligation pour la collectivité de fournir, au moment de la demande de paiement de la subvention, la convention APL signée. Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à faire la demande de conventonnement du logement à réhabiliter.

Proposition de désignation de référents pour la mise en place de la « Participation Citoyenne » :

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de désigner des référents dans les lieux-dits prévus (le Bourg, le Grand Bonneau, Le Bost, le Grand Fouillèze, Le Palem). Le point sera fait lors de la prochaine réunion.

Préparation du budget 2018 :

Réunions de préparations prévues le jeudi 8 mars et le mardi 13 mars à 18h.

Point sur les travaux :

- Les employés communaux ont refaits les peintures dans la salle de garderie et dans les toilettes de l'école.
- L'entreprise GROS a posé une clim réversible dans la salle de classe d'Eygurande.
- Projet de réaménagement de la salle des fêtes à voir avec l'architecte.
- A voir avec le Département qui a compétence eaux pluviales dans le Bourg, car des regards sont cassés.
- Pose d'un compteur d'eau au nouveau logement (ancienne maison TERNAT-DURET) les employés communaux feront la tranchée de raccordement.

QUESTIONS DIVERSES

- Proposition de date pour le repas citoyen : le 3 juin 2018 à midi.
- Vérification de l'assise des pistes DFCI et éventuellement régularisation.

Fin de la séance à 19 heures

35 Le Maire.

Guy PIEDFERT

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Avril 2018 à 18 heures

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de convocation : 05/04/2018

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : MM. PIEDFERT G, GONTHIER D, PASCAL N, VALETTE C, LEDOUX B, Mme LABRUE M.

Excusée : Mme BREULAUD G.

Absents : M. RETIF B, Mme VALADE V Pouvoir de Mme BREULAUD à M. GONTHIER Secrétaire de séance Monsieur LEDOUX Bastien.

Délibération n° 08-2018 : Vote des Taxes Directes Locales pour 2018 :

M. le Maire expose le montant des bases notifiées pour le calcul du produit attendu des taxes directes locales pour 2018. Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de maintenir les taux appliqués en 2017 soit :

- Taxe d'Habitation : 13,30 % produit attendu : 39 794 €
- Taxe Foncier Bâti : 13,06 % produit attendu : 26 447 €
- Taxe Foncier Non Bâti : 46,43 % produit attendu : 15 229 €

Produit attendu Total pour 2018 : 81 470 € - Décision adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 09-2018 : Renouvellement adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 2018

Monsieur le Maire expose la demande de renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 2018, moyennant une cotisation de 55 € pour l'année 2018. Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'accepter le renouvellement de cette adhésion et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Délibérations Redevances Occupation du Domaine Public 2018 (RODP), n° 10-2018, 11-2018 et 12-2018 :

- Réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, montant forfaitaire pour les communes de moins de 2000 habitants, soit un montant de 203 €.
 - Réseaux publics de transport et de distribution de gaz (GRT-GAZ), soit un montant de 190,39 € pour 2018.
 - Réseaux de télécommunications (ORANGE), soit un montant de 1 229,22 € pour 2018.
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'accepter le résultat des produits attendus compte tenu des revalorisations pour 2018.

Délibération n° 13-2018 : Renouvellement contrat de maintenance défibrillateur avec la Société CARDIOP.

Monsieur le Maire présente le contrat de maintenance du défibrillateur, qui comprend de nouvelles prestations, moyennant une participation annuelle de 150 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'accepter le renouvellement de cette convention avec la Société CARDIOP.

Vigilance citoyenne : A voir, pour faire le point en vue de prévoir une réunion courant du mois de mai.

Travaux élagages : des travaux sont prévus avec le matériel de la CCIDL et en collaboration avec les employés communaux et les agents de la CCIDL, les routes de «Route de Plaisance », «du bourg à la RD 11 » et «de la RD 730 à Gardedeuilh» sont prioritaires.

En présence de Monsieur Georges ELIZABETH, Trésorier de Montpon.

Présentation du Compte de Gestion 2017 (document produit par la trésorerie) et Compte Administratif 2017 (document produit par la Collectivité) qui sont identiques quant à leurs résultats.

Délibération n° 14-2018 /Compte de Gestion 2017 et n° 15-2018/Compte administratif 2017.

Résultats de Fonctionnement de l'exercice 2017 : + 32 258,55 €

Excédent reporté N-1 : + 37 388,84 €

TOTAL : + 69 647,39 €

Résultats d'Investissement de l'exercice 2017 : - 10 165,48 €

Excédent reporté N-1 : + 43 901,20 €

TOTAL : + 33 735,72 €

TOTAL GENERAL CUMULE : + 103 383,11 €

Compte de gestion 2017 et Compte administratif 2017 : ADOPTES à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
234 008,74	266 267,29	55 842,55	45 677,07
Excédent reporté		Excédent reporté	
	37 388,84		43 901,20
		Reste à réaliser	
		0,00	
Résultat		Résultat	
234 008,74	303 656,13	55 842,55	89 578,27
SOLDE	69 647,39	SOLDE	33 735,72
SOLDE POSITIF	103 383,11		

Délibération n° 16-2018 : Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2017.

Montant à affecter : 69 647,39 €

Ce montant sera réparti de la façon suivante sur l'exercice 2018 :

- En affectation de réserve au compte 1068 en investissement : 25 000 €

- En report de fonctionnement au compte R 002 : 44 647,39 €

Décision adoptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Délibération n° 17-2018 : BUDGET PRIMITIF 2018. Qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 288 257,39 € Recettes : 243 610,00 € + excédent : 44 647,39 € soit :
288 257,39 €

Section d'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 119 620,72 € Recettes : 85 885,00€ + excédent : 33 735,72 € soit :
119 620,72 €

TOTAL GENERAL : Dépenses : 407 878,11 € Recettes : 407 878,11 €

Vote du budget primitif 2018			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
288 257,39	243 610,00	119 620,72	85 885,00
Excédent reporté		Excédent reporté	
	44 647,39		33 735,72
		Reste à réaliser	
		0,00	
Résultat		Résultat	
288 257,39	288 257,39	119 620,72	119 620,72
TOTAL	407 878,11	TOTAL	407 878,11

Décision ADOPTÉE à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Fin de la séance à 20 heures 15

Le Maire, Guy PIEDFERT

ADRESSAGE

La commune d'EYGURANDE GARDEDEUILH a conventionné avec l'Agence Technique Départementale pour effectuer l'adressage, c'est-à-dire pouvoir indiquer de façon normalisée le domicile de tous les habitants de notre village. Ceci est rendu obligatoire d'une part, par le fait que de nombreux acteurs de la vie économique (transporteurs, artisans, la poste) ou sécuritaire (médecins, pompiers) sont parfois perdus dans nos campagnes, d'autre part afin de mettre à jour les GPS.

Le but est de donner un nom à toutes les voies de la commune et d'attribuer un numéro à tous les bâtiments. Ceci est aussi rendu obligatoire pour avoir accès à la F.T.H. (fibre to home) qui devrait être disponible à compter de 2021.

Vaste chantier qu'il va nous falloir mener dans les 6/8 mois qui arrivent et pour lequel il m'a semblé évident d'associer les personnes du village. **C'est pour cela que je propose de constituer un groupe de travail avec élus et non élus de la commune. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître à la Mairie aux jours et heures d'ouverture et ce avant le 1^{er} juin 2018.**

Je vous remercie de votre attention.

LE MAIRE – GUY PIEDFERT

LES RECETTES DE SAISON

Thé glacé à la mélisse :

Dans une théière, versez 3 cuillères de thé Sarl Grey parfumé à la bergamote et 3 rameaux de mélisse.

Versez l'eau bouillante et laissez infuser 5 minutes en tournant une ou deux fois le mélange. Filtrez dans un récipient allant au réfrigérateur. Sucrez à votre goût avec du miel et placez au froid. À servir sur des glaçons renfermant chacun une feuille de mélisse.



Plante vivace haute de 30 à 80 cm, à tiges dressées à section carrée, la mélisse a des petites feuilles valeso gaufrées et dentelées qui exhalent un parfum doux te citronné quand on les froisse. Cette plante aromatique a un feuillage vert vif et une odeur citronnée. Les fleurs blanches ont une corolle longue de 12 mm, à deux lèvres. Le calice est en forme de cloche. Originaire d'Europe, elle a été introduite en Amérique du Nord. Les tiges et les feuilles sont encore utilisées comme tonique et stimulant léger. Le goût est astringent et l'arôme léger. L'alcool est obtenu par distillation de ses feuilles fraîches : l'eau de mélisse a des propriétés antispasmodiques. La mélisse peut aussi être consommée sous forme de tisanes.



lumineuse. Il vous faut :
citron et de l'eau.

Pelez l'avocat, le kiwi, et découpez les en morceaux et mixer.
Pressez le citron, et ajoutez son jus. Dans quelques instants ce jus sera prêt à être bu. C'est également une bonne option pour améliorer le transit intestinal et combattre les problèmes de constipation.

Aussi bien que l'avocat et le kiwi sont deux fruits riches en antioxydants et nutriments qui aident à ralentir le vieillissement cellulaire et favorisent la dépuraison de l'organisme. De plus, leurs vitamines font qu'ils sont idéaux pour hydrater la peau et la rendre

- 2 kiwis, 1 avocat, jus naturel d'un

TIRAMISU A LA FRAISE

Tiramisu signifie "tire-moi vers le haut"

Selon la tradition, c'était le "remontant" que les mammas italiennes préparaient pour les filles enceintes lorsqu'elles se sentaient fatiguées.

Tiramisu aux fraises

Pour 7 à 8 personnes

6 œufs
1 kg fraise
200g sucre
500g mascarpone
1 citron
1 paquet biscuits à la cuillère

Mettre à part 500g des plus belles et plus petites fraises
Ecraser 250g avec le jus d'un demi citron et 1/2 c à soupe de sucre.

Tapisser le fond du plat avec les biscuits, napper avec le coulis de fraise.

Battre 3 œufs les jaunes avec 100g sucre. Incorporer 250g de mascarpone, puis les blancs battus en neige fermes mais en une soufle et verser sur les biscuits.


Mettre au frigo, filmé, le temps de préparer le même appareil fait idem avec les 3 derniers jaunes.

Écarter l'autre moitié des fraises réservées avec 1/2 jus de citron et 1 c à soupe de sucre.

Sortir le plat du frigo et napper avec le coulis, puis verser le 2^{ème} appareil jusqu'à 5mm du bord.

Filmer et mettre au frigo 2 heures.

Au dernier moment, arranger les "belles" fraises coupées en 2. Saupoudrer avec du sucre glace.



LIMONADE DE FLEURS DE TILLEUL

- 5l d'eau
- 500g de sucre
- 1 poignée de fleurs de tilleul ou de sureau
- 2 gros citrons coupés en tranche (non traité)
- un peu de vinaigre (vraiment à la louche !)
- 1 poignée de raisins secs
- 1 cuillère à soupe de riz

1. Mettre le tout dans un pot en grès
2. Mélanger un peu tous les jours
3. Laisser reposer ~3 jours
4. filtrer et mettre en bouteille (des bouteilles avec un bouchon tenant la pression. (Comme pour la bière artisanale) Il faut laisser un petit espace, ne pas remplir à ras-bord les bouteilles.

Attention, il y a une fermentation qui se produit. Les bouteilles sont mises sous pression. Il n'est pas rare que la limonade saute littéralement hors de la bouteille quand on l'ouvre !



UN PEU DE REFLEXION...



Après SAINTE-ANGELE, le jardinier ne craint plus le gel

Pluie de SAINT-AURELIEN, belle avoine et mauvais foin

*On ne sait si JUILLET est bon qu'après faite la moisson
Pluie de la SAINT-FABRICE, ne rend pas le paysan riche*



Des animaux et des plantes qui peuvent prédire le temps :

Lors de travaux de jardinage comme la préparation des plates-bandes, la pluie n'est souvent pas la bienvenue.

Lorsqu'il n'existait pas encore de prévisions météorologiques, on se basait sur le comportement de certains animaux ou plantes pour connaître la météo :

Lorsque le liseron ou le coquelicot ferment leurs fleurs, cela signifie qu'une dépression approche. Des hirondelles qui volent bas signalent également une chute de la pression atmosphérique et, par conséquent, du mauvais temps, elles suivent leurs proies, les insectes volants, qui se trouvent alors dans les strates inférieures de l'atmosphère. En revanche, lorsque les araignées tissent leurs toiles, le beau temps se maintient.

Voilà ce que la nature nous donne, et bien d'autres encore.

DEVINETTE

Je suis rose et je saute d'arbre en arbre. Qui suis-je ?

Un chewing gum collé au slip de Tarzan

"L'ouverture d'esprit n'est pas une fracture du crâne"

"Un jour, j'irai vivre en Théorie car en Théorie tout se passe bien"

Pierre DESPROGES – humoriste français (1939-1988)

LA CHAUVE-SOURIS

Il est l'heure de l'apéritif, tout le monde est content, le crépuscule s'annonce. Seule surprise à ce tableau, une silhouette furtive, rapide, fugitive qui tourbillonne autour des réverbères. C'est qu'elle tourne, tourne, encore autour de la lumière, poussant quelquefois des petits cris aigus, chassant inlassablement les moustiques, les mouches, les cousins ou papillons. Mais en fait, qui de vous la réellement vue, aperçue ou observée? Hors, vous la connaissez tous, cette petite habitante des greniers ou gouttières, nocturne et volante, craintive de l'homme, de la lumière et des prédateurs : la chauve-souris commune qu'est lapipistelle, espèce courante en France. Elle sort courant avril, parfois en mars, à la tombée de la nuit. Elle repère les insectes grâce aux ultrasons qu'elle émet par les narines et la bouche et qui lui reviennent aux oreilles. Une pipistelle adulte peut consommer jusqu'à 280 mouches ou 30 sauterelles par nuit. Ainsi la présence de ces espèces chez soi, est la preuve d'un environnement sain et de qualité.

L'été est la période de chasse qui lui permet d'accumuler des réserves corporelles pour pouvoir hiverner pendant 3 à 5 mois.

Elle pèse de 3.5 à 8 grammes, lourd le bestiau ! La reproduction a lieu en automne et elle met bas de 1 à 2 jeunes, avec une espérance de vie de 4 à 16 ans.

Ses prédateurs sont nombreux, et beaucoup sont lesoiseaux de proie nocturnes. Mais aussi la fouine, le renard, le blaireau attrapent les chauves-souris qui colonisent leurs terriers.

Heureusement, ce petit et néanmoins charmant mammifère est protégé partout en France depuis 1979. Souhaitons-lui, malgré tout ce qui précède un bon avenir !



LA RUBRIQUE DE FILOTINE

Quand il y en a marre...

Vous savez, certains jours, à certains moments, il peut y avoir parfois comme un peu de découragement, un zeste de lassitude, un petit coup de blues... Vous, vous ne connaissez sans doute jamais cet état, mais d'autres l'éprouvent, chacun à sa manière. Alors :

La blanchisseuse broie du noir
Le banquier jette l'argent par les fenêtres
Le cuisinier crache dans la soupe
Le marin coupe les amarres
Le pompier brûle la chandelle par les deux bouts
Le forgeron met sa main au feu
Le potier en a ras le bol
Le maçon rase les murs
La femme de ménage va se brosser
Le couturier retourne sa veste
Le chocolatier pose les plaques
Le géomètre dépasse les bornes
L'électricien pète les plombs
L'avocat de dérobe
Le plombier prend la fuite
Le boucher se décarcasse
Le soldat inconnu n'a plus la flamme
Le curé à une crise de foi(e)
Le manutentionnaire laisse tomber

Cette liste est sans fin... Restons-en là, c'est trop déprimant et ça risque d'être contagieux

Tiré de la revue Filambulletin sept.17 par Catherine RACCOURSIER

VIE ASSOCIATIVE DE LA COMMUNE

FEMMES CREATIVES DE LA DOUBLE

L'association : Les Femmes Créatives de la Double propose plusieurs activités

- **Patchwork** au « le Pizou » le 2^{ème} et 4^{ème} jeudi et le 3^{ème} lundi de chaque mois Plusieurs sorties sur des journées d'amitié sont prévues ;
- **La Broderie** à Eygurande Gardedeuilh le 1^{er} mercredi de chaque mois ;
- **La peinture** à Eygurande Gardedeuilh le 1^{er} et 3^{ème} mardi de chaque mois Orion a repris cette activité et le groupe se maintient à 8 personnes avec une ambiance conviviale sous les conseils professionnels de notre artiste peintre.
- **La dentelle aux fuseaux** à Eygurande Gardedeuilh le 1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois

Les dentellières travaillent sur un projet pour 2019 : rassemblement de dentellières appelé couvige

Cette manifestation aura lieu le samedi 4 mai 2019 à Monpton Menesterol sur le thème "mariage". A cette occasion toute notre association sera représentée. Les dentellières participent à plusieurs activités et sorties dans la région :

Dimanche 6 mai : Au fil de la Dronne : Foire de Printemps

Samedi 26 mai : Les dentellières du Périgord vert organisent un couvige et nous y seront....

Nous prévoyons notre assemblée générale le 7 juin

Cet été beaucoup de sorties sont prévues : Angoulins /s/mer, le 9 -10 juin Villefranche de Lonchat pour la fête du canton , St Cyprien pour la félibrée.....

et pour vous tenir au courant de toutes nos activités et voir les photos de nos œuvres, vous pouvez consulter notre site :

<https://www.fuseaux-de-la-double.fr>



PHOTOS PENDANT
L'ATELIER PEINTURE



COMITE DES FETES LA GUIRANDOLE

Le comité des fêtes "LA GUIRANDOLE" vous informe de la date de la prochaine manifestation prévue au sein du village :

- **SAMEDI 23 JUIN 2018 à partir de 18 h** : randonnée pédestre avec apéritif et entrée sur le parcours (château de la Môle) puis repas festif à la salle des fêtes à l'arrivée.



LES AMIS DE GARDEDEUILH

Un concert de guitare classique est organisé le

samedi 4 août 2018 à

20 h 30 en la chapelle de GARDEDEUILH

DAN JONES, guitariste, se produira pour un programme de musique espagnole, occitane et celtique.

ENTREE LIBRE

VENEZ NOMBREUX pour soutenir le projet de rénovation de la chapelle

MERCI 



LES AMIS DE GARDEDEUILH

CONCERT DU DIMANCHE 8 AVRIL 2018

Franc succès à nouveau en ce dimanche 8 avril 2018 à 16 heures pour le concert organisé en la chapelle de GARDEDEUILH avec la participation de la chorale POLYSONS de ST LAURENT DES HOMMES. 80 personnes environ s'étaient donné rendez-vous et ont apprécié à sa juste valeur la prestation de la chorale qui a donné le meilleur d'elle-même avec un programme renouvelé. Un compteur électrique a pu être installé à la chapelle évitant ainsi le déplacement d'un groupe électrogène lors des représentations et permettant la pose de luminaires intérieurs et extérieurs (le projet est à l'étude). Grâce à vos dons, nous pouvons faire venir les artistes en concert et assurer une publicité par affiches et faire vivre la chapelle, objectif de notre association.

L'association met en vente des cartes d'adhérents annuelles au prix de 10 euros. Les personnes intéressées peuvent contacter le trésorier de l'association : Jean-Michel BLATTER.(tel : 0553823964)

Tous les membres de l'association vous remercient de votre fidélité et de votre générosité et vous invitent à venir assister au **concert du 4 août prochain (voir publicité ci-dessus)**.

L'association remercie le Maire, son conseil municipal et les employés communaux pour l'aide accordée lors des manifestations.

La Présidente, Louissette THOUVENIN



VIE DU TERRITOIRE

La Double en Périgord – Activités du 2ème trimestre 2018

Association « **La Double en Périgord** » La Ferme du Parcot 24410

ECHOURGNAC - Informations: **05 53 81 99 28** www.parcot.org -

leparcot@hotmail.com

Nos visites guidées reprennent en Mai et Juin : samedi et dimanche à 15h00 et 17h00 - Accueil ouvert de 14h00 à 18h00 - Pour les groupes toute l'année sur rendez-vous -

° « **Journée Nature** » :

Le dimanche 13 Mai, de 9h à 12h,

Conférence sur la faune et flore des Landes avec présentation du Plan de gestion du site et atelier de construction de nichoirs à Torcol fou rmlier.

Pique-nique « tiré du sac » possible sur place - **Vente de crêpes** par les écoles-

Toute la journée :

Vente de plants par les écoles d'Echourgnac et St Michel de Double + **stands associatifs.**

De 10h30 à 16h , **Rallye naturaliste** pour enfants et adultes organisé par la LPO.

À **16h30** , remise de prix concours photo suivi d'un pot offert par Conseil Départemental en partenariat avec le

photo club de Montpon. * GRATUIT * Accès libre *

° « **Fête du pain** » :

Le dimanche 20 Mai de 9h30 à 14h , **Atelier « Main à la pâte »** * 6€/5€ tarif

réduit & adhérent * **Vente de pains & viennoiseries avec exposition & contes d'Emial** - Pique-nique possible sur place - * **SUR RESERVATION** *

° **Les 30 ans de l'association & « Rendez-vous aux j jardins » :**

* **RESERVATION SOUHAITEE** *

Le samedi 2 juin, à 14h-14h45 , **conférence « Les jardins potagers paysans XIX-XXe siècle en Périgord »** par Corinne MARACHE professeur d'histoire contemporaine et Christelle BOISBINEUF étudiante en Master d'histoire contemporaine à Bordeaux

A 15h00-15h45, **inauguration du " Jardin du Parcot"**, visite du jardin pédagogique et présentation de son guide par Maud REBIERE guide-animatrice du site

A 16h-16h45, **conférence « Les jardins ouvriers de la SNCF »** par le CAUE

A 17h00-17h45, **exposition « Le patrimoine de pays et son devenir »**

(à l'accueil jusqu'au 1er juillet)

A 18h-18h15, **historique de l'association, suivi d'un apéro en musique + Repas traiteur** * **RESERVATION OBLIGATOIRE** *, **accompagné d'un concert « La Pie Swing »** et **d'une mise en lumière du jardin**, en partenariat avec le Service Pôle Paysage du Département, le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement, l'Agence Culturelle et l'Auberge de la Double.

° « **La laine dans tous ses états !** » :

Le samedi 16 juin de 19h à 22h, buvette et pique-nique tiré du sac

Vers 22h00, Cinéma en plein air du film « La vallée des loups » à 4€ l'entrée.

En partenariat avec Ciné Passion & cinéma de Ribérac.

* **RESERVATION SOUHAITEE** *

Le dimanche 17 juin à partir de 10h, tonte des moutons de Thérèse KHOLER avec l'exposition de Gilles CABIROL & les fileuses Corinne Bareteau & Catherine.

A midi, agneau à la broche

* **SUR RESERVATION** * : 13€/12€ tarif réduit & adhérent

- Pique-nique « tiré du sac » possible sur place + buvette

Tout au long de la journée : jeux en bois & démonstration de tir à l'arc !

En partenariat avec le Club de la Roche Chalais.

De 15h00 à 16h15, Conférence de Jean-Paul AURIAC journaliste et écrivain & exposition sur le loup

* Prix libre * **RESERVATION SOUHAITEE** *

A 16h30 : Spectacle « Le retour du grand (pas si ?) méchant loup » par la compagnie « L'escargot dans les orties » ! * 6€ ou 5€ tarif réduit & adhérent (gratuit jusqu'à 6 ans) *

* **RESERVATION SOUHAITEE** *

La fête de la Double aura lieu cette année le **dimanche 29 juillet 2018**

avec de nouvelles activités.

Ainsi, en plus des présentations de chiens, d'attelage, de tir à l'arc, jeux anciens en bois, etc...

la **Fédération de la pêche** fera des démonstrations sur l'étang, **trois Ulm pendulaires** permettront de découvrir la forêt d'en haut et pour la première fois en Double un spectacle de fauconnerie à ne pas manquer. Et bien sûr un déjeuner à l'ombre des chênes avec notre traiteur très apprécié.

La fête de la Double est une fête locale et intercommunale ayant pour objectif de promouvoir la forêt et sa préservation en réunissant les amoureux de ce lieu, chasseurs, veneurs, artisans locaux et cavaliers. Elle se déroule à "LA DEVISE", commune de SAINT BARTHELEMY DE BELLEGARDE (24700).



Dordogne : AboWind renonce à l'un de ses projets éoliens dans la Double

La société AboWind renonce à construire trois éoliennes dans la forêt de la Double. En revanche, elle continue les études pour installer cinq éoliennes sur les communes de Saint-Aulaye-Puymangou et Parcoule-Chenaud.

Trois éoliennes devaient être installées par AboWind. © Maxppp - Maxppp

Après avoir abandonné son projet à La-Roche-Chalais, **la société AboWind n'installera pas, comme elle le souhaitait, trois éoliennes de 182 mètres de haut sur la commune de Saint-Aulaye-Puymangou au lieu-dit La Latière.** La société l'a fait savoir dans un courrier adressé en fin de semaine dernière au conseil municipal de la commune. *"La société AboWind a choisi d'arrêter définitivement le projet de Saint-Aulayaux lieux-dits Le Jeu de Quilles et Bois de Salamou **afin de préserver la qualité biologique de la zone d'études,**"* écrit le gérant de la ferme éolienne de Saint-Aulaye, Patrick Bessière.

Projet refusé par le conseil municipal

Dans son courrier, AboWind explique que les études environnementales et techniques lancées en juillet 2015 ont permis de **prendre conscience de la nécessité de protéger certaines espèces patrimoniales.** *"Le conseil municipal de Saint-Aulaye-Puymangou s'était opposé à ce projet en décembre 2018 par 14 voix contre six et une abstention,"* fait savoir de son côté l'association Asso3D de défense du val de Dronne et de la Double qui salue cette décision de la société toulousaine.

Un autre projet à Saint-Aulaye-Puymangou et Parcoule -Chenaud

Elle s'inquiète en revanche de voir AboWind poursuivre un autre projet à Saint-Aulaye-Puymangou et Parcoule-Chenaud. *"Il s'agit d'installer cinq éoliennes sur le site des Grands Clos. **Le conseil national de protection de la nature a reconnu 12 espèces protégées sur place et émis un avis défavorable. Il faut préserver cette zone,**"* assure Thierry Bonne de l'association Asso3D. Selon AboWind, un arrêté préfectoral pour ce projet de 10MW est attendu dans le courant de l'année.

IMPOTS 2018

Vous avez obligation de déclarer en ligne (impots-gouv.fr) si votre revenu fiscal de référence indiqué sur votre avis d'imposition reçu en 2017 (sur revenus 2016) est supérieur à 15 000 €.

En 2019, tout le monde devra déclarer en ligne quel que soit son revenu

Le service de déclaration en ligne est ouvert jusqu'au **MARDI 29 MAI 2018 à MINUIT (départements 20 à 49)**

Votre avis d'impôt sera disponible :

- entre le 24 juillet et le 7 août 2018 si vous êtes non imposable ou bénéficiaire d'une restitution
- entre le 31 juillet et le 21 août 2018 si vous êtes imposable.



9 MARS 2018

MISE AU POINT SUR LES COMPTEURS LINKY

Le déploiement des compteurs communicants LINKY est un process industriel d'une très grande envergure qui apportera aux 35 millions de sites alimentés en électricité une technologie de pointe pour répondre aux attentes des consommateurs et aux nouveaux usages de l'électricité.

Ils rendent possible la réduction de la consommation d'énergie, le développement de nouveaux services énergétiques, l'émergence de nouveaux acteurs et l'optimisation des coûts des réseaux et de leur performance.

Sur le coût de ce projet, le Président de la CRE élève le ton pour rappeler que son financement sera totalement neutre pour les clients grâce aux nombreux gains que ces compteurs permettront, notamment pour maîtriser la demande d'énergie : au global, leur facture n'en sera pas affectée.

BENEFICIEZ D'AIDES POUR DEVELOPPER VOTRE ENTREPRISE

ARTISANS COMMERÇANTS DU PAYS DE L'ISLE EN PÉRIGORD Comment faire pour bénéficier d'une subvention ? **Prendre contact** avec les services du **Pays de l'Isle en Périgord - Réaliser un dossier préalable** à l'attribution d'une subvention (coût à la charge de l'entreprise)

Examen du dossier par le Pays de l'Isle en Périgord et courrier de **réponse** à l'entreprise - Réaliser les **travaux** et fournir les **pièces nécessaires au paiement** de la subvention

Le syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord propose aux entreprises du territoire de bénéficier d'aides financières dans le cadre d'un dispositif nommé Opération Collective en Milieu Rural en faveur de l'artisanat et du commerce.

L'opération collective en faveur de l'artisanat et du commerce portée par le Pays de l'Isle en Périgord vise à soutenir la modernisation de l'outil de travail des artisans et commerçants du territoire, sous certaines conditions.

Ce soutien se concrétise par des subventions versées aux entreprises mais peut également concerner des opérations mutualisées portées par les collectivités, le Pays ou les associations de commerçants.

Pour prétendre à une subvention, les entreprises doivent respecter un certain nombre de conditions parmi lesquelles :

- Etre inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés, et/ou au Répertoire des Métiers
- Avoir un chiffre d'affaires < 1 million d'euros HT
- Pour les entreprises à vocation alimentaire, disposer d'une surface de vente < 400m²
- Réaliser au minimum 4 000€ HT de travaux éligibles

- Pour les équipements satellitaires, être situé en zone blanche internet Très Haut Débit
- D'autres conditions existent en fonction de la localisation et de l'activité : se renseigner auprès du Pays
 - La modernisation des locaux d'activité (dont les équipements professionnels et la rénovation des vitrines)
 - Les aménagements d'accessibilité à tous les publics
 - Les véhicules de tournées électriques et leur aménagement (dans les communes sans activité commerciale)
 - La sécurisation des locaux d'activité contre les efracions
 - Les équipements de réception par satellite

La subvention varie en fonction de la localisation, des travaux et de l'activité, avec un maximum de 9 000€. La subvention est de 300€ maximum pour les équipements satellitaires.

CONTACT : PAYS DE L'ISLE EN PERIGORD-98 bis avenue du Général de Gaulle – 24660 COULOUNIEIX CHAMIER – Téléphone : 0553351353-
mail : ocmr@pays-isle-perigord.com

Arrêté préfectoral n° 24-2017-04-05-001

pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêt,
relatif aux brûlages à l'air libre des déchets verts, aux autres usages du feu
et aux obligations de débroussaillage

DU 1^{er} MARS 2018 AU 30 SEPTEMBRE 2018

INTERDICTION TOTALE DU BRULAGE A L'AIR LIBRE DES DECHETS AUTRES QUE LES DECHETS VERTS : le brûlage à l'air libre des déchets autres que les déchets verts est **totalemnt interdit** sur l'ensemble du département de la Dordogne.

REGLEMENTATION DES BRULAGES A L'AIR LIBRE DE DECHETS VERTS : le principe est **l'interdiction générale** des brûlages à l'air libre de déchets verts qu'il s'agisse de brûlages en tas, en cordons, en incinérateur individuel ou d'écobuages. Les filières de valorisation des déchets verts doivent être privilégiées (broyage, paillage, compostage, collecte, mise en déchetterie...)

DES DEMANDES DE DEROGATION PEUVENT ETRE FAITES EN MAIRIE PAR ECRIT ET AU MINIMUM 3 JOURS AVANT LA DATE PREVUE –

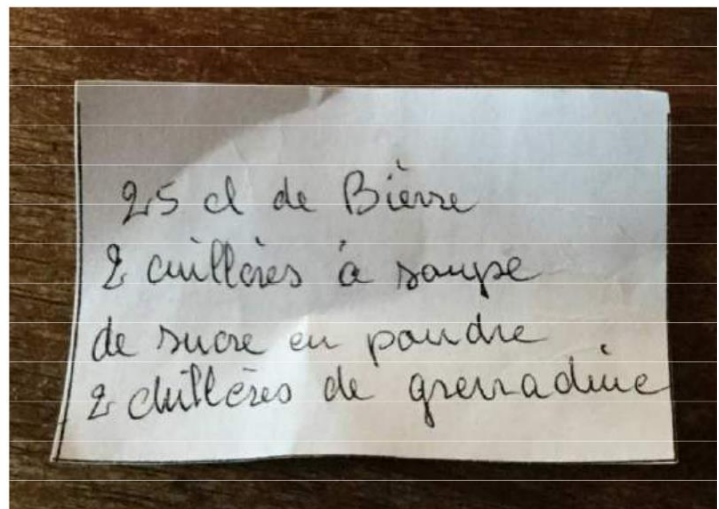
L'ARRETE PREFECTORAL EST CONSULTABLE DANS SA TOTALITE A LA MAIRIE AUX JOURS ET HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Le piège à frelons

Le frelon asiatique a débarqué en France il y a plusieurs années et n'a aucun prédateur naturel. Non seulement sa piqûre est dangereuse pour l'homme, mais la présence de ce frelon, qui se nourrit d'autres insectes, notamment les abeilles, est susceptible d'entraîner des dégâts importants sur la biodiversité locale.

La lutte contre le frelon asiatique vise essentiellement :

- à piéger les femelles fondatrices (celles qui vont reconstruire ailleurs un autre nid) pendant leurs périodes de forte circulation ;
- à éviter de piéger trop d'autres insectes utiles, ne particulier les abeilles.



Rechargez le piège en appât tous les 15 jours environ.

Note : lorsqu'un ou deux frelons seront pris au piège, ils émettront des signaux de détresse attirant les autres frelons alentour.

- **Placez un ou plusieurs pièges, selon la taille de votre jardin.**
- **Placez les pièges en hauteur, par exemple dans un arbre.**
- **Placez-les en dehors des endroits assidûment fréquentés: terrasse, entrée de la maison, terrain de jeux des enfants...**

Si votre piège se remplit de nombreux frelons, il y a sans doute un nid près de chez vous.

- **Ne vous aventurez en aucun cas à le rechercher, encore moins à tenter de le détruire, le danger de se faire piquer est trop grand : une seule piqûre peut entraîner un grave choc anaphylactique chez une personne allergique.**
- **Renseignez-vous à la mairie pour obtenir les coordonnées de professionnels qui interviennent dans votre région.**

HOMMAGE A MARC VERROUILH décédé le 20 janvier 2018

JEAN-LOUIS, MARC, nous n'avons jamais vraiment su lequel de ces deux prénoms avait ta préférence. Il me semble que Jean-Louis était le prénom affectif et Marc, l'officiel.

Donc, Jean-Louis, toi qui ne manquais jamais une manifestation communale où, si souventes fois, tu as décoré notre salle des fêtes avec tes compositions florales, vendredi soir dernier, pour la soirée des vœux de la municipalité, tu étais absent. Et je savais, en parlant de toi, que je ne te reverrais probablement pas.

Toi, toujours disponible, toujours prêt à aider, à donner des conseils sur tes passions, le maraîchage et surtout l'horticulture, toujours prêt à représenter la commune en tant que porte-drapeau lors des cérémonies commémoratives ou d'anciens combattants ou lorsque tu avais choisi d'être sur ma liste électorale, toi qui déjà bien affaibli par la maladie au mois d'août 2017, avait tenu à assurer la cuisson des grillades proposées par le comité des fêtes dont tu étais le président d'honneur lors de la marche annuelle organisée par celui-ci, toi, mon ami, tu vas nous manquer.

Tu as été bien accompagné lors de ta maladie par tes amis et c'est cette solidarité qui a valeur d'exemple et qui souligne l'importance du lien social que chacun d'entre nous peut tisser et qui nous relie.

Tu vas retrouver Claudette, ton épouse, et je suis certain que tous les deux, là où vous êtes maintenant, vous continuerez à vous moquer gentiment de mon inculture concernant l'entretien et la taille des arbustes et des plantes.

Tu auras marqué ce village par ton implication et nous t'en remercions. Cela a été un plaisir pour moi de traverser ce bout de vie, 20 ans tout de même, à tes côtés et, le Maire que je suis devenu souhaiterait avoir beaucoup d'administrés comme toi, bénévole exemplaire au service de son village. Merci et au revoir Jean-Louis.

Guy PIEDFERT

Le 25 janvier 2018



LA PAROLE EST AUX HABITANTS

Vos idées, vos réactions, vos propositions sont lesbienvenues via le mail de la
mairie de la commune :

mairie-eygurande@wanadoo.fr

Mail du 24 mars 2018 à la mairie d'Eygurande Garded euilh

Bonjour à toute l'équipe de la mairie Eygurandaise ...

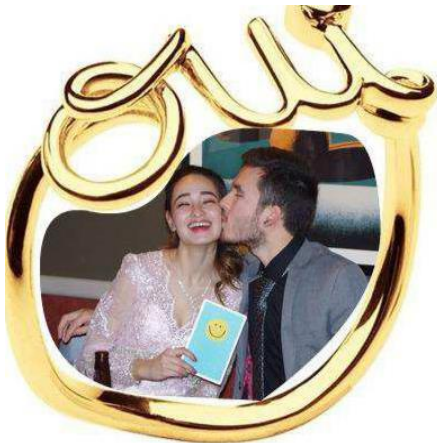
je vous informe du mariage de mon fils Jean GALLOT avec Mademoiselle Noémie Vivier, le 5
janvier 2018 à Olympia WA - USA

Je serais heureuse que cette nouvelle paraisse dans le Petit Eygurandais.

Bises à tous ...

Joëlle

A LA DEMANDE DE JOELLE PICHAUD ANCIENNE CONSEILLERE MUNICIPALE
D'AVRIL 2014 A DECEMBRE 2015 – MEMBRE ACTIF DU PETIT EYGURANDAIS D'AVRIL 2014 A
DECEMBRE 2015 AVEC SES "CHRONIQUES"



LE 5 JANVIER 2018 MARIAGE AUX USA
de Jean GALLOT (fils de Joëlle
PICHAUD) avec Noémie VIVIER. Tous
nos vœux de bonheur aux jeunes
mariés.



NUMEROS D'URGENCE

112 numéro d'appel d'urgence européen unique joignable à partir d'un fixe, portable ou d'une cabine téléphonique.

15 SAMU en cas de besoin médical urgent

17 Police secours, gendarmerie

18 Pompiers

115 SAMU social

Centre anti poison Bordeaux : 0556964080

Médecin de garde et Pharmacie de garde : 0899962513

Chirurgien dentiste : 0899962507

Cap Ecoute Ado : 0800333435

Service des eaux : 0899827365

ENGIE : 0969321515



NOS ASSOCIATIONS

LE CLUB DE L'AMITIE DE LA DOUBLE

Présidente : Mme DEVAURE
0553818180

COMITE DES FETES "LA GUIRANDE"

Président : Mr VALETTE Christophe
0553801795 (après 18 h)

LES FEMMES CREATIVES DE LA DOUBLE

Présidente : Mme VERGNAUD
0547191363

MEMOIRES AUTOMOBILES :

Président : Jacques DELELIS
0671631936

LES AMIS DE GARDEDEUILH :

Présidente : Louissette THOUVENIN
0553806810

ASSISTANTES MATERNELLES AGREES

Mme SICAIRE : 0603927162/0553821554
Mme VALETTE : 0636557679/ 0553801795

NOS ARTISANS/COMMERCANTS

Mr Jamie SHILRAW

Tapissier, sellier
garnisseur 0553814027

Mail : jamie.shilraw@hotmail.com

Mme Catherine RACCOURSIER

Tisserande 0553823964 Mail :
catrac@bluewin.ch

Mr Pascal CLAUDEL

Fabricant d'objets décoratifs
ENTREPRISE BONNIN FRERES

Maçonnerie 0553802791 **Mr**

Fabrice SICAIRE

Charpente, escalier, ébénisterie
0553821554/0676549305

NOTRE RESTAURANT:LA PETITE DUCHE

0553803633



DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES

FINANCES : Mr Bernard RETIF-Mr Daniel GONTHIER-Mr Guy PIEDFERT-Mr Bastien LEDOUX-Mr Nicolas PASCAL

GROUPEMENT DE CHASSE : Mr Daniel GONTHIER-Mr Christophe VALETTE-**CCAS** : Mr Guy PIEDFERT-Mme Valérie VALADE-Mme Gwendolyne

BREULAUD-PERSONNEL COMMUNAL : Mr Guy PIEDFERT-Mme Micheline LABRUE-Mr Christophe VALETTE - **VOIRIE** : Mr Daniel GONTHIER-

Mr Nicolas PASCAL-**DFCI** : Mr Daniel GONTHIER-Mr Nicolas PASCAL-**BATIMENTS COMMUNAUX** : Mr Bernard RETIF-Mr Guy PIEDFERT-Mr

Bastien LEDOUX-Suppléants : Mme Micheline LABRUE-Mme Valérie VALADE-Mme Gwendolyne BREULAUD- **SMCTOM** : Mr Daniel

GONTHIER-Mr Guy PIEDFERT-**SDE** : Mr Guy PIEDFERT-Mr Bastien LEDOUX-Suppléants : Mme Micheline LABRUE-Mr Bernard RETIF



ENTREPRISE DE TRAVAUX AGRICOLES

Y.REMONDIE : 0682892521

Moissons, ensilages, travaux du sol, épandages, pulvérisateur...

NOS ELEVEURS

Mme Nathalie PETIT

0553804283

Mr Frédéric BEAUDOUT

0553803697

Mail : frederic.beaudout@orange.fr

Mr Gilbert DEVAURE

0682044671 – élevage de limousines



NOS GITES ET CHAMBRES

D'HOTES (2)

Gîte de la Guirandole Patrick et
Christine LACOMBE 0684062337 **Le**
Ruisseau Chaud Catherine JUHEL
0553824294

Le Clos de l'Ecole Marie-
Josée MASTRON

0553801640 / 0648144682 /
0673364206

Gîtes de "La Môle"

Site internet : www.interchalet.fr

Location mobil-home

Jean-Pierre VERDUGIER

0553819715



NOS PRODUCTEURS LOCAUX

Mr Olivier DEVAUX

Producteur légumes BIO
0553820233/0689207959

Ouvert le samedi de 10 h à 12 h

LE PETIT LAURENT – Mr Alain BINET –

Producteur de fruits
0553908285

Ouvert tous les jours de **10 h à 17 h**

Mr FRANKLIN FARM

Boucherie à la ferme

Agneaux, chèvres, saucisses et bacon
style anglais

0553823771/0609106284/0681639
460

Mail : franklinzw@aol.com

Ouvert le samedi de 11 h à 13 h

Karen et James BURDEN

Au grand bâtard

Epicerie anglaise

Du mercredi au samedi de 10h30 à
13h30 - 0553818621

Mr Stéphane DINARD

Éleveur veaux, bœufs, cochons,
volailles 0553803800

vente sur commande



NOS EXPLOITANTS

FORESTIERS

AUX BOIS D'EYGURANDE

Mr Sébastien LABRUE

Achat/vente bois de chauffage
toutes dimensions livraison ou sur
place

0684902185

Mail : sebastienlabrue@hotmail.fr

Mr Daniel GONTHIER

Exploitation forestière

Abattage, débardage et bois de
chauffage

0553804146/0681778570

CONTACTER LA MAIRIE

MAIRIE – AU BOURG – 24700

EYGURANDE GARDEDEUILH -

0553804010 Fax :

0553824305

Mail : mairie-eygurande@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi de 14 h à 18 h – Mardi et

Jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à

18 h 30 – Mercredi de 9 h à 12 h

– Vendredi de 9 h à 12 h



Le Maire, Guy PIEDFERT et ses
adjoints reçoivent sur rendez-
vous.

Pour les contacter en
cas d'urgence:

Mr Guy PIEDFERT 0672710166

Mr Daniel GONTHIER

0681778570

Mr Bastien LEDOUX

0634055599

Mme Micheline

LABRUE 0553822330

COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DE **COMMUNICATION CULTURE ET**

TOURISME : **ELUS** : Mr Guy PIEDFERT-

Mr Daniel GONTHIER-Mme Micheline

LABRUE- **BENEVOLES NON ELUS** : Mme

Catherine RACCOURSIER-Mme Nadine

FAURE-Mme Chantal FAURE-Mme

Béatrice PIEDFERT-Mr Jean-Michel

BLATTER